



ANNEXE 1

NOTICE EXPLICATIVE DU DOSSIER D'INSCRIPTION DES SERVICES PERISCOLAIRES : CANTINE- GARDERIE-BUS

Ce règlement accompagne la fiche d'inscription 2020/2021 Cantine-Garderie et Bus.

INSCRIPTIONS :

Que votre enfant fréquente les activités périscolaires régulièrement ou occasionnellement, il est obligatoire de l'inscrire par le biais de la fiche d'inscription papier. Toute demande d'inscription, devra être accompagnée des documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de trois mois.
- Dernière attestation CAF ou MSA. **En l'absence, le tarif de cantine maximum sera appliqué.**
- Attestation d'assurance en responsabilité civile, incluant le périscolaire.

Nous vous rappelons que la participation des enfants aux ateliers périscolaires dépend de l'unique désir des familles. Néanmoins, pour qu'un enfant soit accueilli par nos Agents, il doit OBLIGATOIREMENT être inscrit auprès de la Maison des Touquais. Cette inscription faite, vous pourrez réserver (inscription irrégulière) ou modifier (inscription régulière) les jours de cantine et/ou de garderie via le Portail Familles ou, à défaut, par un mail ou un courrier adressé au service, à l'adresse suivante : maisondestouquais@mairiedetouques.fr.

Notre structure étant soumise à la réglementation applicable aux accueils collectifs de mineurs, il nous est imposé des taux d'encadrement stricts.

ATTENTION : Tout changement en cours d'année scolaire, par rapport aux renseignements fournis en début d'année (téléphone, adresse, mail, personnes à prévenir en cas d'urgence...), doit être signalé à la Maison des Touquais ou modifié sur le portail familles.

Pour les réservations régulières à l'un ou à l'ensemble des services périscolaires, les parents choisissent le ou les jour(s) de fréquentation en cochant les cases de la fiche d'inscription. Vous vous engagez alors à une fréquentation des services choisis sur l'année scolaire complète, et serez facturés que votre enfant soit présent ou non aux services réservés, sauf annulation à votre initiative dans le délai indiqué au chapitre absence.

La modification de cet engagement (réservation supplémentaire ou annulation) ne peut s'effectuer que par le biais du Portail familles, ou à défaut, par un mail, téléphone auprès du service enfance, dans les mêmes

délais. Aucune modification de planning déposée ou demandée auprès des enseignants ou des agents encadrant les enfants ne sera recevable.

Pour les réservations occasionnelles, celles-ci devront s'effectuer de la même façon par le biais du portail familles ou à défaut par mail, téléphone auprès du service enfance.

ABSENCES :

- Toute absence prévue doit être signalée au moins deux jours auparavant (hors samedis, dimanches et jours fériés) par le biais du Portail Familles pour que le service puisse être déduit de la facture.
- En cas d'absence justifiée par un certificat médical, celle-ci fera l'objet d'un avoir sur votre prochaine facture.

CANTINE : de 12H-13H35

Les repas se déroulent en self et en deux services. Lundi et mardi les CP, CE1 et CE2 en premier puis les CM1 et CM2. Le jeudi et vendredi les CM1 et CM2 mangent lors du premier service et les CP, CE1 et CE2 lors du deuxième.

LES ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR TOUS : de 12h45 à 13h35

Les enfants externes souhaitant participer aux Activités Périscolaires pour Tous sont accueillis à 12h45. Les externes n'y participant pas sont accueillis à 13h35.

L'accueil des élémentaires se fait au portillon blanc et les maternelles à l'entrée principale des locaux de la maternelle. **Les enfants non-inscrits ne seront pas pris en charge par nos Animateurs et ne pourront être placés sous la responsabilité de la Commune.**

Pour la maternelle, des activités seront toujours proposées comme les jeux de construction, dessins, jeux collectifs, lecture en bibliothèque, etc...

Liste des Activités Périscolaires pour Tous durant l'année 2020-2021

(Sous réserve de changements) :

Ateliers créatifs (Mimi ZENADO), **Basket** (Thomas QUENTEL), **Bibliothèque** (Flore PASTOUREL et Julie MOREAU), **Danse** (Sylvie ALCARAZ et Thomas ALCARAZ), **Escrime** (Mourad), **Musique / Jardinage** (Julien BOISRAME), **Rédaction de l'AJT / Codage / Vidéo** (Fleur ANNE), **Sciences/ Sports** (Pierre-Hugo DELOS), **Tennis** (Roland PRADIER), **Pliage** (Hélène DESMOULINS), **Jeux de cour** (Delphine DELILLE, Nadège SOLLIER, Françoise LEROUX et Angelina ESTEVES).

GARDERIE- AIDE AU TRAVAIL DU SOIR

Matin 7h45/9h35 Soir 16h30/18h

L'accueil se fait dans les locaux de l'école élémentaire (salle de garderie). Les activités proposées sont coloriages, jeux de société, jeux dans les coins aménagés, jeux de cours etc...

L'accueil du matin ne pourra être possible qu'à condition que les parents soient en **mesure de justifier, par une attestation de leur employeur, qu'ils sont dans l'obligation de prendre leur poste avant l'heure officielle d'ouverture de l'école**, c'est-à-dire 8h45.

L'Aide au Travail du Soir est mise en place pour avancer vos enfants dans leurs devoirs du soir ou leurs révisions. Il vous appartient de vérifier avec votre enfant son cahier de texte et la bonne réalisation des devoirs. Ces activités se déroulent dans la salle de garderie.

Attention : le goûter du soir n'est pas fourni, veillez à ce que votre enfant ait bien une petite collation dans son sac.

- **Pour tout retard après l'horaire de fermeture de la garderie et de l'aide au devoir du soir, un supplément de 5€ par quart d'heure sera facturé.**
- **Tél de la garderie : [06.89.61.68.92](tel:06.89.61.68.92)**

TRANSPORT BUS : 8h25/16h45

Le bus scolaire part à **8h25**, les jours de classe, de l'arrêt de bus Chemin du Marais (Nouveau Monde) puis cour Miocque (l'Epinay) et revient à **16h45**. **Il sera demandé de respecter scrupuleusement ces horaires car le bus n'est pas autorisé à attendre.**

Inscription à faire sur internet auprès du conseil Régional pour demande d'une carte de bus.

Adresse mail : transports14@normandie.fr

TARIFS / FACTURATION :

L'ensemble des Services Enfance Jeunesse fait l'objet d'une inscription préalable et d'une facturation. Les tarifs sont modulés en fonction de votre quotient familial et sont différents en fonction de votre Commune d'origine. Sans justificatif, il vous sera appliqué le tarif maximum.

- **Sans annulation de votre part sous 48h l'activité sera facturée. En cas d'absence justifiée par un certificat médical, celle-ci fera l'objet d'un avoir sur votre prochaine facture.**
- **Pour tout retard après l'horaire de fermeture de la garderie et de l'aide au devoir du soir, un supplément de 5€ par quart d'heure sera facturé.**
- **En cas d'impayé, la Commune se réserve le droit de suspendre le service concerné.**
- **Tout règlement devra parvenir à nos services ou via le portail familles avant le 15 du mois suivant.**
- **Les facturations seront transmises par mail et via le portail familles tous les 15 jours.**

REGLEMENT

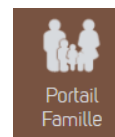
- **Par le PORTAIL FAMILLES qui vous permet d'accéder, sur Internet, à un espace personnalisé sécurisé, 7j/7 afin notamment de régler vos factures. Tous les règlements de services Enfance-Jeunesse pourront se faire dans cet espace.**

Pour utiliser le PORTAIL FAMILLES, il vous faudra créer un identifiant et un mot de passe auprès de la Maison des Touquais.

Le PORTAIL FAMILLES est accessible depuis le site internet de la Ville à l'onglet

« Portail familles » sur la partie droite du site : www.mairiedetouques.fr

- **A la Maison des Touquais :** il vous est possible de régler vos factures en espèces, par chèque, par virement ou par carte bancaire.
- **Par courrier,** en chèque à l'ordre de Régie Touques Jeunesse et à l'adresse suivante : Maison des Touquais, 80 rue Louvel et Brière, 14800 Touques.



TARIFS

Nous avons créé trois tranches qui tiennent compte des quotients familiaux :
A : de 0€ à 620€ ; B : de 621€ à 1299€ ; C : plus de 1300€

Les familles ne pouvant justifier de leur quotient, devront se présenter avec leur numéro d'allocataire à la Maison des Touquais afin de déterminer leur catégorie.

➤ **Tarifs (*Le forfait correspond à une inscription de vacances à vacances)**

TARIFS	TOUQUAIS			EXTERIEUR		
	A (de 0 à 620.99€)	B (de 621 à 1299.99€)	C (au-delà de 1300 €)	A (de 0 à 620.99€)	B (de 621 à 1299.99€)	C (au-delà de 1300 €)
Repas - Unité	3,95 €	4,20 €	4,45 €	4,20 €	4,45 €	4,70 €
Garderie du matin - Unité	1,50 €	2,00 €	2,50 €	1,75 €	2,25 €	2,75 €
Garderie du soir ou ATS - Unité	2,50 €	3,00 €	3,50 €	2,75 €	3,25 €	3,75 €
Garderie du matin - Forfait	35,00 €	40,00 €	45,00 €	37,00 €	42,00 €	47,00 €
Garderie du soir ou ATS - Forfait	60,00 €	70,00 €	75,00 €	62,00 €	72,00 €	77,00 €

La Caf participant au financement des activités jeunesse, il nous est donc demandé de moduler les tarifs en fonction des ressources financières des ménages.

AIDES

Barème des aides possibles :

Les Touquais peuvent bénéficier d'une aide pour la cantine. Vous pouvez faire une simulation avec les ressources du foyer (salaires, caf, indemnités Pôle emploi, RSA, Autres ...) auquel vous déduisez les charges courantes (loyer- prêt immobilier-électricité-gaz-eau-mutuelle-impôts et assurance

habitation). Ensuite vous divisez la somme restante par le nombre de personnes au foyer ce qui vous donne votre quotient familial.

En fonction du résultat n'hésitez pas à vous rapprocher de la Maison des Touquais afin de constituer le dossier en rapportant les pièces justificatives.

SI LE QUOTIENT FAMILIAL EST	LE % DE REDUCTION SERA DE
Entre 480.00 € et 350.01€	20
Entre 350.00€ et 250.01€	40
Inférieur ou égal à 250.00€	60